

Comité de Parrainage pour un logement – SolidariToit - canton de RIVE DE GIER

Suite à diverses sollicitations, l'association **SolidariToit** a été créée le 1^o juillet 2019 pour venir en aide, dans la limite de ses possibilités, à toute personne ou famille, demandeurs d'asile ou non, et qui se retrouvent sans logement pour différentes raisons.

A ce jour, une personne, sans revenu hébergée dans un local prêté, est assistée moralement et financièrement par SolidariToit. Une jeune maman accueillie par une adhérente avant d'être hébergée en foyer avec son enfant, est toujours assistée par cette adhérente et soutenue par SolidariToit. Enfin l'association loue un logement à Rive de Gier pour héberger une famille avec 5 enfants. (Pour ce type de soutien, même en négociant le montant de la location, il faut pouvoir compter sur 25 à 30 personnes qui s'engagent à verser mensuellement 20€)

Plusieurs personnes ont, dès le début, manifesté **leur solidarité**, en nature, en espèces, ou en donnant de leur temps ou de leur savoir-faire. Qu'elles en soient très chaleureusement remerciées !

Depuis le 26 juin 2020, l'association est autorisée à délivrer **un reçu fiscal** qui permettra aux donateurs de déduire de leurs impôts 66% de leur don.

Nous encourageons tous ceux qui voudraient nous soutenir à **remplir le bon ci-dessous** et à le renvoyer à l'adresse indiquée !

N'hésitez pas à parler de l'association autour de vous !

.....
SOUTENEZ « SolidariToit »
Comité de Parrainage pour un logement – SolidariToit - canton de RIVE DE GIER
1 rue du presbytère 42800 RIVE DE GIER

Je soutiens les actions de « SolidariToit » en direction des personnes en difficultés.

- Je fais un don ponctuel

- Je m'engage à verser :

Mensuellement Trimestriellement Annuellement
la somme de : 5€ 10€ 20€ 50€ autre somme.....

Paiement par : chèque à l'ordre « SolidariToit » adressé à l'adresse ci-dessus

virement: IBAN : FR76 1027 8072 4500 0206 3590 155

BIC : CMCIFR2A

Nom :Prénom :

Adresse :

Tél :Mail :

L'association « SolidariToit » est reconnue d'intérêt général. Vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale de 66 % de votre don, ainsi :

**Don de
120€**

66 % déduction fiscale

**Coût réel
40,80€**

je souhaite recevoir un reçu fiscal

je ne souhaite pas être adhérent à l'association « SolidariToit »

Fait le.....à

Signature :